



AVIS PUBLIC

Règlement numéro 599-2022 concernant la création d'un fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection et affectation des sommes nécessaires

Par la présente est donné par la soussignée que lors d'une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, tenue le 8 décembre 2022, le conseil municipal a adopté le Règlement numéro 599-2022 concernant la création d'un fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection et affectation des sommes nécessaires.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal au 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot aux heures régulières d'ouverture, ainsi que sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 12 décembre 2022.

Micheline Martel, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière